



9370 - Les mahram (proches parents avec lesquels le mariage est prohibé)

question

Une femme peut-elle accompagner une autre femme à titre de mahram dans un voyage ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La femme ne peut pas tenir lieu de mahram. Celui-ci désigne un homme qu'une femme ne peut pas épouser pour une raison de parenté, comme son père, son frère ou d'alliance, comme le beau père, le beau fils, ou d'allaitement comme le mari de sa nourrice, le frère par allaitement et personnes semblables.

Il n'est pas permis à l'homme de rester en tête-à-tête avec une femme étrangère ni de voyager avec elle, compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **La femme ne voyage pas sans la compagnie d'un mahram** (rapporté dans les Deux Sahih) et compte tenu de ses propos : **Un homme ne se retrouve en tête-à-tête avec une femme sans que Satan soit leur troisième compagnon.** (rapporté par l'imam Ahmad et d'autres d'après un hadith d'Omar (P.A.a) recueilli grâce à une chaîne authentique. C'est Allah qui assure l'assistance